

# Mémoire audiences du BAPE projet stabilisation des berges lac St-Jean

Programme de stabilisation des berges du lac  
Saint-Jean 2017-2026

6211-02-0b2

Préparé par  
Jacques Gagnard

St-Gédéon

8 juin 2017

- Ce mémoire s'adresse spécifiquement à l'aspect des techniques de stabilisation et de protections des berges utilisées par RTA et autorisées par le Ministère de l'environnement

# Préambule

- En novembre 2013, tous les sites météorologiques annonçaient de forts vents pour les 12 et 13 novembre. Malgré ces avis, RTA décida de maintenir le niveau du lac au maximum autorisé par le décret de l'époque. D'énormes dommages aux berges s'en suivirent.

# Chronologie des événements

Description du milieu naturel avant 2013

Domages suite à la tempête

Restauration des lieux effectuée par RTA

# Milieu naturel avant 2013

- Plage composée de sable naturel
- Dune de sable recouverte d'ammophile
- Arbustes et arbres de plus de trente ans d'âge



# Dommmages suite à la tempête

- Plage de sable naturel disparue
- Dune recouverte d'ammophile disparue
- Arbustes et arbres emportés par les eaux
- Aménagement paysagé partiellement détruit





# Restauration des lieux par RTA

- Empièchement pêle-mêle
- Rechargement avec des matériaux constitué de pierres et boues
- Aucune transplantation d'arbre et d'arbuste





# Conséquences des méthodes de restauration

- Perte d'utilisation de plage naturelle ( sable remplacé par du gravier)
- Perte de baignade en eau claire (eau boueuse chargée de matière en suspension)
- Dépréciation des lieux
- Travaux mécanisés perturbants et récurrents ( à chaque année depuis 2012)





# Conclusion

- Plus rien de naturel sur nos plages, tout a été artificialisé
- Méthodes de restauration totalement inefficaces (répétition à chaque année)
- Méthodes de restauration contraires à celles préconisées par le Ministère de l'environnement
- Autoriser un niveau du lac à 17 pieds au printemps ne fera qu'aggraver la situation; les dommages de 2013 ont eu lieu à un niveau de 16.5 pieds

Fin du document